



Déclaration

Seule une prise de conscience individuelle et collective nous aidera à vaincre ce mal COVID-19.

Depuis décembre 2019, le monde entier est secoué par la pandémie du Coronavirus, COVID-19 caractérisée par une contagiosité inquiétante et un nombre de plus en plus croissant de pertes en vies humaines.

Le Bénin a déjà enregistré deux cas positifs au Covid-19 : un homme de nationalité Burkinabé détecté le 16 mars 2020 et une femme de nationalité Allemande détectée le 17 mars 2020. Le mal est donc bien présent sur le territoire béninois.

Le Réseau ouest africain pour l'édification de la Paix, WANEP-Bénin, salue les efforts déployés par l'Etat Béninois pour prévenir et maîtriser la propagation de cette pandémie. Des dispositions ont été prises, en occurrence les onze (11) mesures du Conseil extraordinaire des Ministres du 17 mars 2020, valables sur deux (2) semaines pour compter du 19 mars 2020. WANEP-Bénin en appelle au suivi de l'État, à la responsabilité et à la conscience individuelle de chacun et de tous (nationaux et non nationaux) en raison du fait que la plupart de ces mesures font appel à la bonne volonté de certains acteurs et responsables pour une effectivité de leur mise en œuvre. Il en est ainsi, par exemple, des mesures 7¹ et 10². Par ailleurs, des informations persistantes et diversifiées font état d'une application non rigoureuse et stricte de la mesure 3³.

Fortement inquiet de cette situation qui menace la sécurité sanitaire des béninois.e.s, surtout au regard des difficultés d'ordre logistique et humain que rencontrent les pays développés pour contrôler et endiguer la menace, WANEP-Bénin :

- Exhorte le Gouvernement à :

- reconsidérer sa décision de non fermeture temporaire des écoles, collèges et universités du Bénin. En effet, l'état actuel des infrastructures et logistiques matérielles dans ces établissements ne permettent pas de respecter la distance de sécurité sanitaire requise entre les apprenants. Maintenir les établissements scolaires ouverts semble une mesure contraire à celles prises lors du Conseil des Ministres extraordinaire du 17 mars 2020. De plus, les enfants, porteurs sains, seraient de véritables portes d'entrée du virus auprès des personnes âgées qu'ils retrouvent à la maison ;

¹ Obligation pour les transporteurs en commun de doter leurs employés ainsi que les passagers en masques ou bavettes appropriés, et de respecter les distances de sécurité sanitaire entre occupants

² Obligation pour les banques, supermarchés, bars, restaurants, entreprises et autres établissements recevant du public, de prévoir des mesures de protection et d'hygiène, et de faire observer par les clients et usagers, la distance de sécurité sanitaire entre eux

³ Mise en quarantaine systématique et obligatoire de toute personne venant au Bénin par voie aérienne

- renforcer le mécanisme officiel d'information périodique de la population sur l'évolution de la situation au Bénin ;
- faire le suivi du respect rigoureux des mesures préconisées le 17 mars 2020 ;
- intensifier la sensibilisation sur les règles d'hygiène de prévention à l'endroit des populations, surtout en langues locales et sur les radios communautaires ;
- interdire les vols en provenance de pays ayant un fort taux de contamination.

- Recommande à la CEDEAO :

- d'œuvrer pour une cohésion et coordination des mesures au sein des pays de la communauté ;
- de mettre en place des fonds d'appui à la sensibilisation des populations et à la réponse contre la pandémie.

- Appelle :

- les OSC, en général, et celles œuvrant dans le domaine de la santé, en particulier, à continuer à appuyer l'Etat dans la sensibilisation des populations, surtout en langues locales et sur les radios communautaires ;
- les structures publiques et privées accueillant du monde à appliquer strictement les dispositions nécessaires à la sécurité de leurs personnels et usagers ;
- la population à garder son calme et à suivre strictement les mesures préconisées par les autorités sanitaires et à respecter les mesures d'hygiène de prévention⁴.

“Le courage n'est pas l'absence de peur, mais la capacité de vaincre ce qui fait peur” nous a appris Nelson Mandela. Donnons-nous la capacité de vaincre le COVID 19 en assurant notre sécurité individuelle et celle collective.

Ensemble, tisons des relations pour la paix !

Fait à Cotonou, le 22 mars 2020

Pasteur Emmanuel K. OGOU
Président du Conseil d'Administration de WANEP-Bénin

⁴ Se laver régulièrement la main à l'eau et au savon, porter un masque, se tenir à une distance d'au moins un mètre de toute personne, éviter tout événement de rassemblement, etc.